



AIR FORMATION

Polynésie Française

Instructeur EASA Part 147 Licence 66 de base basé TAHITI

Les missions principales d'un instructeur aéronautique EASA Part 147 sont :

- Assurer les formations, les évaluations et examens en respectant scrupuleusement les règles et procédures décrites dans le MTOE et les procédures associées
- Garantir la confidentialité, à chaque niveau, de la banque de question d'examens en respectant les procédures applicables et en faisant remonter tout dysfonctionnement.
- Evaluer la progression des stagiaires et valider l'acquisition des compétences

Les compétences recherchées pour ce poste :

- Disposer d'une expérience professionnelle de 3 ans au minimum dans un organisme de formation aéronautique
- Etre conforme à la qualification demandée Instructeur / Examineur / Evalueur EASA PART 147
- Savoir animer des cours collectifs et encadrer des travaux pratiques en adaptant la pédagogie aux stagiaires et proposer des pratiques pédagogiques innovantes
- Faire preuve d'autonomie
- Maitrise du pack Office.

Pédagogue, dynamique, organisé(e), rigoureux(se), autonome, force de proposition, vous ferez également preuve d'un excellent relationnel.

Les instructeurs d'AIR FORMATION doivent s'adapter à des méthodes pédagogiques opérationnelles et en adéquation avec les conditions réelles d'exécution des métiers aéronautiques.

AIR FORMATION concentre ses moyens pédagogiques en ce sens, privilégiant la mise en pratique de tous les sujets abordés sous forme d'exercices scénarisés CBT et EBT (Competencies / Evidence Based Training)

Profil recherché : Instructeur qualifié avec licence 66 de base

Type de contrat : CDI temps complet sous contrat Polynésie Française

Salaire : 450 000 XPF (franc Pacifique) brut/mensuel

Lieu : Polynésie Française, Tahiti

Disponibilité immédiate pour TAHITI

Si cette offre vous intéresse envoyer un courriel à recrutement@air-formation.com